



V. INNOVATION ET CRÉATION EN QUARTIER ANCIEN > Traces historiques

Les études archéologiques en période de travaux

COMPRENDRE

Contexte et enjeux

L'espace géographique d'une ville se perçoit d'abord en terme d'horizontalité. En réalité, c'est en terme de verticalité qu'il faut le regarder. Produit d'une accumulation due à de multiples transformations, remaniements, destructions et reconstructions, la ville est le lieu de l'épaisseur sédimentaire et de la profondeur temporelle. De toutes les concentrations humaines, elle est celle où l'occupation est la plus dense, la plus longue et donc la plus complexe. L'archéologie est bien souvent la seule discipline en capacité de décrypter les principaux étages historiques d'une ville et de redessiner ses paysages urbains successifs, grâce aux méthodes qu'elle a élaborées et à la combinaison de ses approches (inventaire, fouille sédimentaire, étude de bâti, étude historique, analyse spatiale, étude des mobiliers et du paléo-environnement...). Il est donc fréquent que les travaux projetés dans un centre ancien soient soumis à des fouilles, prescrites dans le cadre réglementaire de l'archéologie préventive. D'où la nécessité de prendre en compte, en amont, la dimension patrimoniale des lieux concernés, qui peut être lourde de conséquence en termes de délais et de coût.

Par ailleurs, dès lors qu'on les envisage non comme une contrainte ou un simple moment d'enrichissement d'un patrimoine et d'une histoire, mais comme le lieu de la restitution et du partage de cette histoire collective, les recherches archéologiques peuvent être un formidable atout en termes de lien social.

Objectifs généraux

1. **conjuguer harmonieusement aménagement urbain et préservation du patrimoine ;**
2. **enrichir la connaissance des villes ;**
3. **partager le temps des recherches archéologiques pour créer du lien social.**

Glossaire

ALUR : La loi Accès au Logement et Urbanisme Rénové vise à limiter l'étalement urbain par la densification urbaine des quartiers pavillonnaires.

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles qui réunit les services culturels et patrimoniaux déconcentrés de l'Etat.

INRAP : Institut National de Recherche en Archéologie Préventive.

Chiffres clés

> **Près de 30 000 dossiers** instruits par l'Etat chaque année

> **3 000 opérations** archéologiques prescrites en France

> **71 opérateurs d'archéologie préventive** : L'INRAP ; 57 services archéologiques de collectivité (15 communes, 14 groupements de communes ou métropoles ; 26 départements et 2 groupements de départements) et 13 sociétés privées

AGIR

Le cadre réglementaire de l'archéologie

Il revient aux services régionaux de l'archéologie (DRAC) l'instruction des dossiers d'urbanisme et la prescription des opérations archéologiques (diagnostics et fouilles). Dans les secteurs sauvegardés ou pour les bâtiments protégés au titre des monuments historiques, s'ajoute l'expertise des architectes des bâtiments de France et des conservations régionales des monuments historiques. Il est donc prudent pour une collectivité de prendre le plus en amont possible l'attache de ces services dès lors qu'elle envisage un projet de réhabilitation, de restauration ou de construction d'un espace ou d'un bâtiment ancien ou présent dans un secteur sensible.

Prévoir et anticiper

La première étape est celle de l'étude historique qui met en évidence le potentiel d'un lieu. Vient ensuite le diagnostic patrimonial qui ne doit pas être confondu avec le diagnostic archéologique dont la finalité est de documenter non l'état d'un édifice mais son histoire. Des résultats du diagnostic archéologique peut découler une fouille archéologique. Requérant des délais d'instruction et de réalisation, ces différentes étapes nécessitent d'être anticipées pour que leurs résultats servent le projet et n'interfèrent pas dans son déroulé. L'anticipation garantit la maîtrise des délais et des coûts, et participe aussi à la cohérence des réalisations.

57 collectivités ont fait le choix de se doter d'un service archéologique opérationnel, ce qui leur permet de réaliser les fouilles en régie. Les autres peuvent faire appel à l'INRAP ou à des sociétés privées.

S'adapter aux évolutions réglementaires

Dans un contexte marqué par la constante évolution des réglementations en matière d'urbanisme, les archéologues sont, de leur côté, contraints de renouveler leurs stratégies d'intervention pour rester en phase avec la réalité de l'aménagement urbain. En incitant à la densification de l'habitat, la loi ALUR remet sous attention archéologique des quartiers jusqu'alors peu soumis à la construction, tandis que les centres historiques dotés de PSMV par exemple se ferment à certaines formes d'investigation (fouilles sédimentaires) pour s'ouvrir à d'autres (archéologie du bâti).

Cadre réglementaire

Livre V du code du Patrimoine

AIX-EN-PROVENCE

Saisir l'opportunité d'une fouille préventive pour construire du lien social

La prise en compte du patrimoine archéologique, une démarche ancienne

Première fondation romaine en Gaule (122 av. J.-C.), Aix-en-Provence est un concentré de l'histoire régionale. Site patrimonial remarquable, la ville s'est dotée, dès 1988, d'un service archéologique ayant pour principales missions l'inventaire du patrimoine, la conduite de fouilles, la conservation et la valorisation des collections. Intégrée à la Direction Générale des Services Techniques, la Direction Archéologie et Muséum travaille en lien étroit avec les directions en charge des travaux (bâtiments et voirie), ainsi qu'avec la Direction du Patrimoine chargée de la restauration des monuments historiques de la ville. Elle conduit, entre autres, toutes les opérations archéologiques motivées par les projets municipaux. Outre des interventions sur les bâtiments, la mise en place d'un PSMV en 2012 a conduit à une veille particulière sur les travaux de voirie, qui offrent les meilleures opportunités d'explorer les phases anciennes de l'histoire de la ville, désormais quasiment inaccessibles au sein des îlots.

La requalification des places Verdun-Prêcheurs

Situées au point de convergence des enceintes antique et médiévale, ces places occupent un secteur clé pour saisir l'évolution de la ville. S'y élevait notamment le palais comtal, résidence du roi René au XV^e s., puis siège du Parlement de Provence à partir de 1501. La collectivité a tiré parti du projet de requalification de cet espace urbain pour mettre en œuvre une fouille archéologique de grande ampleur, qui a outrepassé les obligations de l'archéologie préventive. La nature des travaux imposant leur concomitance avec les recherches archéologiques, ces dernières ont été conduites en étroite coordination avec la Direction de l'Hydraulique, pour les réseaux, et la DGSTA Infrastructures, pour la voirie. Dans un calendrier contraint et un contexte politique délicat, il s'agissait d'articuler au mieux les zones et les délais d'intervention des archéologues et des entreprises, de manière à éviter tout retard dans la livraison des travaux, sans obérer la qualité des recherches ni entraver les activités commerciales.

Faire des fouilles archéologiques un lieu de sociabilité en contrepoint des nuisances des travaux

L'intervention archéologique a été perçue par les élus comme une double opportunité : celle de documenter l'histoire de la cité et d'un édifice majeur ; celle aussi de faire du chantier de fouille un espace de médiation, venant en contrepoint des désagréments des travaux de voirie engagés au même moment. L'un des principaux atouts de la fouille a été sa durée, à quoi s'ajoute sa visibilité exceptionnelle. Les recherches ont été accompagnées par des manifestations combinant démarche scientifique (conférences, expositions panneaux d'information, visites), approche ludique et pédagogique (jeux de pistes, ateliers pour enfants, projets d'éducation artistique et culturelle) et



1. Vue du chantier de fouille. Cimetière des Prêcheurs
2. Animations pour les scolaires dans l'emprise du chantier
3. Afflux de visiteurs lors de journées portes ouvertes

création artistique (interventions d'une plasticienne, d'une chorégraphe et d'une compagnie théâtrale). Le site archéologique est ainsi devenu un lieu de rencontres que la population s'est approprié.

EN BREF

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Ville d'Aix-en-Provence – DGSTA Infrastructures

MAÎTRISE D'ŒUVRE

Atelier Garcia Diaz, Agence Eupalinos, Société Guillermin, Agence Jeol, Solair

PARTENAIRES

Métropole, Département

COÛT DES TRAVAUX

20 M€ dont 1,6 pour les recherches archéologiques et la valorisation des vestiges

SUPERFICIE

Projet de requalification : 2 ha.
Fouilles : 5 200 m²

DURÉE

Projet : sept. 2016-juin 2019.
Fouilles : sept. 2016- janv. 2019

ACCUEIL DU PUBLIC

53 000 personnes accueillies lors des manifestations archéologiques dont 2 000 scolaires.

LES PLUS

Projet transversal ; Enrichissement de l'offre touristique avec la valorisation des vestiges du palais comtal ; La place comtale : espace connecté sur lequel ont été créées des animations historiques en réalité augmentée.

LE MOINS

En raison du caractère expérimental du projet de valorisation (vitrines en extérieur) subsiste une inconnue sur la conservation, d'où un suivi exigeant.

POUR ALLER PLUS LOIN

www.aixenprovence.fr/

CONTACTS

Núria Nin, conservateur en chef du patrimoine, Direction Archéologie et Muséum. T. 04 42 91 89 55
ninn@mairie-aixenprovence.fr

PUBLICATION AOÛT 2019

Repères généraux et projet pilote : Núria Nin, conservateur en chef du patrimoine, Direction Archéologie et Muséum de la ville d'Aix-en-Provence.
Crédits photos : Ville d'Aix-en-Provence.

